



L'an deux mille vingt-six le 24 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 17 septembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BOURGEOIS Sébastien – M. LEMOINE Anthony – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. DUJARDIN Gilles – Mme MARCHAL Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe – M. WEIL Rémy – Mme RUSTOM Lina – M. GODEFROY Michael – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude – M. BOUCHEZ Hubert – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe – M. PEREIRA MARTINS Daniel – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier – Mme DEGUILI Sabine – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BAUDOUIN Cédric – M. LOUIS Didier

Procurations : M. THIRION Christian à M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. GUEZET Philippe à Mme MARCHAL Astrid – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. CERUTTI Alan à M. RENKES David

Excusé(e)s : -

Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid

L'assemblée dénombreait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 47

Pouvoirs : 6

Excusés :

Votants : 53

Date d'affichage : 30 septembre 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 53

Contre :

Absentions :

EAU POTABLE

05_09_2026

Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service public d'eau potable pour l'année 2025

Vu l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Philippe VOINSON, vice-président à l'eau et à l'assainissement, indique que le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'eau potable (RPQS) est un document établi chaque année sur le périmètre des communes pour lesquelles la compétence n'a pas été retransmise à un syndicat, soit les communes concernées par le contrat de délégation de service public confié à la SAUR.

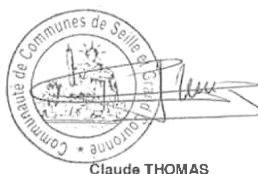
C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau potable.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable est destiné notamment à l'information des usagers. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Philippe VOINSON fait lecture de la synthèse ci-dessous du rapport 2025 présenté en commission eau et assainissement le 7 septembre 2026.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend** acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025



Claude THOMAS
2026.10.01 08:44:20 +0200
Ref:11865359-17927079-1-D
Signature numérique
le Président



2025

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



47, rue Saint Barthélémy
54280 CHAMPENOUX
Tel : 03 83 31 74 37
Courriel : responsable-hydraulique@comcom-sgc.fr
N° SIRET : 245 400 866 00043

Sommaire

PREAMBULE 4

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE..... 5

1.1 Présentation du territoire desservi..... 5

1.2 Mode de gestion du service 5

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)..... 5

1.4 Nombre d’abonnés 6

1.5 Eaux brutes 7

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau 7

1.6 Eaux traitées 7

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2025 8

1.6.2 Production..... 8

1.6.3 Achats d’eaux traitées 8

1.7 Volumes vendus au cours de l’exercice 9

1.7.1 Autres volumes 9

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9

2 TARIFICATION DE L’EAU ET RECETTES DU SERVICE 10

2.1 Modalités de tarification..... 10

2.2 Facture d’eau type (D102.0) 11

2.3 Recettes 11

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE 12

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)..... 12

3.3 Indicateurs de performance du réseau..... 14

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)..... 14

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 14

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 15

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)..... 15

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)..... 16

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 16

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)..... 16

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)..... 17

3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 17

3.9 Taux de réclamations (P155.1) 18

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 18

4.1 Montants financiers 18

4.2 État de la dette du service 18

4.3 Amortissements 18

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L’EAU 19

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 19

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 19

6 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS..... 20

ANNEXES_ NOTES AERM..... 21

Synthèse des indicateurs

	2024	2025
<u>Données techniques</u>		
Nombre de stations de production	3	3
Nombre de stations de surpression-reprise	2	2
Nombre d’ouvrages de stockage	18	18
Volume de stockage (en m3)	4450	4450
Linéaire de conduites (en ml)	146 297	146 791
<u>Données clientèles</u>		
Nombre de contrats - abonnés	3 663	3 680
Volumes consommés hors Vente en gros (en m3)	365 139	359 719
<u>Indicateurs quantitatifs</u>		
Volumes produits (en m3)	776 669	727 722
Volumes exportés (en m3)	280 417	267 010
Volumes importés (en m3)	291 240	310 912
Volumes mis en distribution (en m3)	787 728	771 624
Volume de service (Purge, nettoyage des réservoirs) m3	13 950	17 400
Volume sans comptage (Utilisation à la station de traitement pour le lavage des filtres essentiellement) m3	28 250	49 797
Nombre total de branchements en service	3 663	3 800
Dont branchements en plomb	0	0
Dont branchements neufs	33	23
Rendement du réseau de distribution	65,33	66,81
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	6.91	6.43
Nombre de fuites sur Branchement réparées dans l’année	65	55
Nombre de fuites sur Conduites réparées dans l’année	44	50
Prix de l’eau pour 120m3 (€ TTC / m3)	3.75	3.74
<u>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</u>	<u>Conforme</u>	<u>Conforme</u>
Nombre total d’échantillons validés	100 %	100 %
Nombre d’échantillons contrôle sanitaire ARS	100 %	100 %
Dont analyses physico-chimiques	97.4 %	100 %
Dont analyses bactériologiques	97.3 %	100 %
Nombre d’échantillons surveillance de l’exploitant	100 %	100 %
Dont analyses physico-chimiques	100 %	100 %
Dont analyses bactériologiques	100 %	100 %

Préambule

La Communauté de communes Seille et Grand Couronné (CCSGC) est située au centre-est du département de Meurthe-et-Moselle. Limitrophe de la Métropole du Grand Nancy, elle regroupe 42 communes et compte 19 214 habitants (INSEE, 2025). Son territoire se distingue par l'étendue de ses espaces agricoles ainsi que par la présence de nombreux cours d'eau, notamment la Seille, l'Amezule et la Roanne, qui contribuent à la qualité exceptionnelle de son cadre de vie.

Attachée à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine naturel, la Communauté de communes mène au quotidien des actions en faveur de la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques et de l'environnement.

Dans cette dynamique, elle prépare en 2025 le renouvellement de son Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, afin de poursuivre et renforcer les actions engagées en faveur de la gestion durable des ressources du territoire.

Organisation de la compétence Eau potable

La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a délégué la compétence eau potable :

- au Syndicat des eaux de Verny pour l'alimentation en eau potable de la commune de Raucourt,
- au Syndicat Mixte des Eaux de Seille et Moselle pour les communes d'Abaucourt, Armaucourt, Arraye-et-Han, Belleau, Bey-sur-Seille, Bouxières aux Chênes, Brin/Seille, Chenicourt, Clémery, Eply, Jeandelaincourt, Lanfroicourt, Létrécourt, Leyr, Mailly-sur-Seille, Moivrons, Nomeny, Phlin, Rouves, Sivry, Thézey-Saint-Martin, et Villers-lès-Moivrons
- au Syndicat de la Praye pour la commune d'Haraucourt.

Le présent rapport concerne uniquement l'alimentation en eau potable des 18 autres communes du territoire pour laquelle la Communauté de Communes a fait le choix d'un mode de gestion en délégation de service public.

Les ressources en eau

La Communauté de Communes gère 3 ressources en eau :

- Le forage de Bouxières-aux-Chênes,
- Le captage de Sornéville,
- La source de Bratte.

Les Chiffres clés 2025

3 680 abonnés

771 624 m³ d'eau distribués

100% d'analyse ARS bactériologiques et physico-chimiques conformes

66,81% de rendement de réseau

Les investissements 2025

La Communauté de Communes a réalisé en 2025 des travaux de **réhabilitation du forage** de Bouxières-aux-Chênes, rendus nécessaires par la présence, révélée par une inspection du forage réalisée en 2023, de nombreux dépôts dans l'ouvrage. Durant la durée de l'opération, soit 10 semaines de septembre à décembre 2026, l'alimentation en eau des communes concernées était assurée en totalité par achat d'eau en gros à la Métropole du Grand Nancy.

*Le Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public d'eau potable est établi conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il est présenté au Conseil Communautaire dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice, **transmis à chaque commune membre pour présentation en Conseil Municipal au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre**, et tenu à disposition du public.*

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné assure l'ensemble des compétences eau potable :

- Production
- Protection des ouvrages
- Traitement
- Transfert
- Stockage
- Distribution.

Les communes desservies sont les suivantes :

Agincourt, Amance, Bratte, Buissoncourt, Cerville, Champenoux, Dommartin-sous-Amance, Erbéviller-sur-Amezule, Eulmont, Gellenoncourt, Laneuvelotte, Laître-sous-Amance, Lenoncourt, Mazerulles, Moncel-sur-Seille, Réméréville, Sornéville, Velaine-sous-Amance.

La collectivité fournit en eau d'autres services d'eau potable :

- ✓ le Syndicat intercommunal des Eaux de la Praye, pour l'alimentation en eau potable des communes d'Haraucourt et Drouville,
- ✓ la commune de Courbesseaux,
- ✓ la commune de Pettoncourt,
- ✓ la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour l'alimentation en eau potable de la commune de Lay-Saint-Christophe.

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité par délégation de service public (DSP).

Nature du contrat :

Nom du délégataire : SAUR

Date de début de contrat : 01/01/2024

Date de fin de contrat : 31/12/2028

Nature exacte de la mission du délégataire :

- ✓ l'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service public d'eau potable mis à disposition par la Collectivité,
- ✓ la réalisation de travaux précisés au contrat,
- ✓ les relations avec les usagers du service.

Les travaux de réhabilitation des ouvrages et des réseaux restent à charge de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

Le Responsable du **service eau et assainissement** et les techniciens du service assure le **suivi de la DSP** et la **réalisation des études et travaux** d'investissement.

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Le service public d'eau potable dessert **8 063 habitants** au 31/12/2025 (8 189 au 31/12/2024).

1.4 Nombre d’abonnés

Le service public d’eau potable dessert **3 680 abonnés** au 31/12/2025 (3 663 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d’abonnés au 31/12/2024	Nombre total d’abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Agincourt	183	183	0%
Amance	159	159	0,6%
Bratte	22	22	0%
Buissoncourt	117	117	0%
Cerville	253	250	-1,2%
Champenoux	665	670	0,8%
Dommartin-sous-Amance	157	156	-0,6%
Erbéviller-sur-Amezule	42	42	0%
Eulmont	493	497	0,8%
Gellenoncourt	31	31	0%
Laneuvelotte	180	182	1,1%
Laître-sous-Amance	186	191	2,7%
Lenoncourt	258	261	1,2%
Mazerulles	121	121	0%
Moncel-sur-Seille	249	249	0%
Réméréville	266	266	0%
Sornéville	146	148	1,4%
Velaine-sous-Amance	135	134	-0,7%
Total	3 663	3 680	0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **25,07 abonnés/km** au 31/12/2025 (25,04 abonnés/km au 31/12/2024), *ce qui classe le réseau entre les catégories « réseau rural » (moins de 25 abonnés/km) et « réseau semi-rural » (entre 25 et 50 abonnés/km. Au-delà de 50 abonnés/km, le réseau est qualifié « réseau urbain ».*

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,19 habitants/abonné** au 31/12/2025 (2,24 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **97,75 m³/abonné** au 31/12/2025. (99,68 m³/abonné au 31/12/2024).

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le volume prélevé dans la ressource en eau est de **517 463 m³** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 (760 790 pour l’exercice 2024).

Ce faible volume de prélèvement en 2025 s’explique par la réalisation de **l’opération de réhabilitation du forage** durant laquelle les prélèvements ont été suspendus, soit pendant 10 semaines de septembre à décembre 2025. **L’alimentation en eau potable des communes concernées était réalisée à 100% par un achat d’eau en gros à la Métropole du Grand Nancy.**

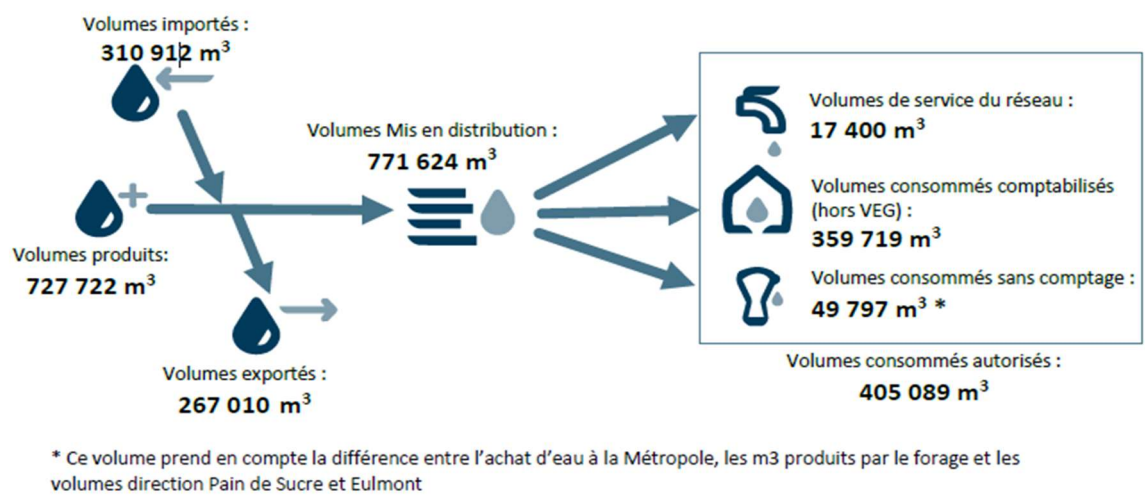
Ressource et implantation	Volume prélevé en 2024 en m³	Volume prélevé en 2025 en m³	Variation en %
Forage de Bouxières aux Chênes	739 463	494 003	-33,2%
Source de Rupt de Geneve de Sornéville (Aux Hauts Jardins)	16 658	17 903	7,5%
Captage source la Natagne à Bratte	4 669	5 557	19%
Total	760 790	517 463	-32%

1.6 Eaux traitées

La période prise en compte pour l’exercice 2025 dans le cadre de l’établissement du présent rapport est calée sur la période entre 2 relèves des compteurs, soit de **juin 2024 à juillet 2025, rapportée à 365 jours.**

Les **travaux de réhabilitation du forage** ont eu lieu pendant 10 semaines de **septembre à décembre 2025**. Durant les travaux, les prélèvements dans le forage ont été suspendus, l’alimentation en eau potable des communes concernées était réalisée à 100% par un achat d’eau en gros à la Métropole du Grand Nancy. Leur impact des travaux sur les volumes, notamment les volumes achetés en gros, **impactera le rapport annuel 2026.**

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2025



1.6.2 Production

Le volume produit (disponible après traitement) peut différer du volume prélevé.

Ressource	Volume produit en 2024 (m³)	Volume produit en 2025 (m3)	Variation des volumes produits en %
Forage de CC Grand Couronné (Bouxières aux chênes)	739 463	705 500	-4 59%
Source de Rupt de Geneve de Sorneville (Aux Hauts Jardins)	16 658	17 903	7,47%
Bratte : Captage source la Natagne	3 879	4 319	11,3%
Total du volume produit (V1)	760 000	727 722	-4,25%

1.6.3 Achats d’eaux traitées

L’eau issue du forage du Grand Couronné est diluée avec de l’eau achetée en gros à la Métropole du Grand Nancy.

En 2025, le volume d’achat en gros est plus élevé, en raison **des tests et essais réalisés** avec la Métropole du Grand Nancy en vue de **l’opération de réhabilitation du forage**.

Fournisseur	Volume acheté en 2024 (m3)	Volume acheté en 2025 (m3) ³	Variation des volumes achetés en %
Métropole du Grand Nancy	259 845	310 912	19,6 %

1.7 Volumes vendus au cours de l’exercice

En 2025, 346 735 m3 ont été consommés par les habitants du territoire, soit **43 m3/habitant** (117,8 litres/jour/habitant).

A titre comparatif, le volume d’eau moyen consommé en France en 2024 était de 52 m3, soit 145 l/jour/habitant (source : Panorama des services d’eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l’Observatoire national des services publics d’eau et d’assainissement)

Acheteurs	Volumes vendus en 2024 (m3)	Volumes vendus en 2025 (m3) ³	Variation en %
Abonnés domestiques	348 318	346 735	-0,45%
Abonnés non domestiques	16 821	12 984	-22,8%
Total vendu aux abonnés	365 139	359 719	-1,48%
SIE de la Praye	55 430	57 814	4,30%
Commune de Courbesseaux*	18 021	19 837	10,08%
Commune de Pettoncourt*	10 872	9 845	-9,45%
Communauté de Communes du Bassin de Pompey	192 370	182 449	-5,16%
Total vendu à d’autres services*	276 693	269 945	-2,44%

**volumes facturés aux services sur la base des relèves des compteurs non ramenés à 365j*

1.7.1 Autres volumes

Le volume consommé comptabilisé correspond volumes de service comptabilisés utilisés pour les besoins du service en aval de la mise en distribution. Il s’agit pour l’essentiel du volume d’eau utilisé pour le lavage des filtres de la station de traitement.

Le volume de service correspond au volume d'eau utilisé pour le bon fonctionnement et l'exploitation du réseau de distribution : purges, lavages de réservoirs, etc...

	2024 (m3/an)	2025 (m3/an)	Variation en %
Volume consommé comptabilisé	28 250	49 797	76,3%
Volume de service	13 950	17 400	24,7%

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d’eau potable est de **146,79 kilomètres** au 31/12/2025 (146,3 au 31/12/2024).

2 Tarification de l’eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d’eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l’abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).
La part collectivité est fixée par délibération du conseil communautaire.

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)		16 €	16 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1 €/m ³	1 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)		80,78 €	80,17 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1,1146 €/m ³	1,1061 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l’eau)	0,115 €/m ³	0,115 €/m ³
	Consommation eau potable (Agence de l’Eau)	0,39 €/m ³	0,4149 €/m3
	Performance réseaux eau potable (Agence de l’Eau)	0,066 €/m ³	0,095 €/m3
	VNF Prélèvement	0,0149 €/m ³	0,0149 €/m3€/m ³

2.2 Facture d’eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	16,00	16,00	0%
Part proportionnelle	120,00	120,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	136,00	136,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	80,78	80,17	-0,8%
Part proportionnelle	133,75	132,73	-0,8%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	214,53	212,90	-0,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	19,96	13,80	-30,9%
Redevance sur la consommation d’eau potable (Agence de l'Eau)	46,80	49,79	6,4%
Redevance performance des réseaux d’eau potable (Agence de l'Eau)	7,92	11,40	43,9%
VNF Prélèvement :	1,79	1,79	0%
TVA	23,48	23,41	-0,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	99,95	100,19	0,2%
Total	450,48	449,09	-0,3%
Prix TTC au m³	3,75	3,74	-0,3%

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2025 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	455 005,10
Recette de vente d’eau en gros	129 087,55
Total recettes de vente d’eau	584 092,65

Recettes de l’exploitant :

Type de recette	Exercice 2025 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	710 900
dont abonnements	299 300
Recette de vente d’eau en gros	422 800
Total recettes de vente d’eau	1 133 700

Recettes globales : Total des recettes de vente d’eau au 31/12/2025 : 1,717 M €.

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2024	Nombre de prélèvements non-conformes en 2024	Nombre de prélèvements réalisés en 2025	Nombre de prélèvements non-conformes en 2025
Microbiologie	36	1	33	0
Paramètres physico-chimiques	36	1	34	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité en 2024	Taux de conformité en 2025
Microbiologie (P101.1)	97,2%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,2%	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,22%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	76,35%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

A titre comparatif, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale moyen en France en 2024 était de 105 points. (source : Panorama des services d'eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau = $\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_4}$

	2024	2025
Rendement du réseau	67,2 %	66,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12,88	12,02
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	49,4 %	46,6 %

A titre comparatif, le rendement moyen en France en 2024 était de 79% (source : Panorama des services d'eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = $\frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **7,7 m³/km/j** (7 en 2024).

A titre comparatif, l'indice linéaire moyen des volumes non comptés en France en 2024 était de 3,4 m3/km/j (source : Panorama des services d'eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **7,4 m³/km/j** (6,3 en 2024).
A titre comparatif, l'indice linéaire moyen des pertes en réseau en France en 2024 était de 3 m³/km/j. (source : Panorama des services d'eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,56%

Au cours des 5 dernières années, 4,08 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,56%**.
A titre comparatif, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable en France en 2024 était de 0,61% (source : Panorama des services d'eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **85,8%** (79,8% en 2024).

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

taux d'occurrence des interruptions de service non programmées = $\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'année 2025, 13 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (14 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **3,53** pour 1 000 abonnés (3,82 en 2024).

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = $\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2024).

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	2024	2025
Encours de la dette en €	1 125 701,05	1 076 608
Epargne brute annuelle en €	322 999	340 401,82
Durée d'extinction de la dette en années	3,5	3,2

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de **3,2 ans** (3,5 en 2024).

A titre comparatif, la durée d'extinction de la dette des services d'eau potable en France en 2024 était de 3,4 ans. (source : Panorama des services d'eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	2024	2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	21 846,21	52 810,59
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	1 234 039	1 428 519
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	1,77	3,7

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de **3,7%** (1,77 en 2024).

A titre comparatif, le taux moyen d'impayé sur les factures d'eau en France en 2024 était de 2,2% (source : Panorama des services d'eau et de leur performance 2024 -rapport 2026 de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).

3.9 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire : 4

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de **1,09 pour 1000 abonnés** (3,55 en 2024).

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	612 556,20 €

4.2 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 125 701,05	1 076 608,00
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	48 204,00 €	50 000,00 €
	en intérêts	23 591,23 €	22 752,31 €

4.3 Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **142 964,12 €** (143 640,48€ en 2024).

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2025 (0 €/m³ en 2024).

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

La CCSGC n'a pas conclu de convention avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		2024	2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 189	8 063
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,75	3,74
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,2%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,2%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	107
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,2%	66,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	7	7,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	6,3	7,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2,55%	0,56%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,8%	85,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Annexes_ Notes AERM

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : C.C. DU GRAND COURONNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DU GRAND COURONNE, PRISE D'EAU MOSELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8591 personnes sur 16 communes. Le responsable des installations est : « C. C. SEILLE ET GRAND COURONNE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **2,25 mg/L**
Valeur maxi : **4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

ARSENIC

A

Bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **5,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **8,41 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **16,3 °f**
Valeur maxi : **19 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/05/2026

UDI 054000989

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BRATTE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE LA NATAGNE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 47 personnes sur 1 commune (BRATTE). Le responsable des installations est : « C. C. SEILLE ET GRAND COURONNE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité
			Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 90 % Valeur maxi : 2 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025
		NITRATES	A Bonne qualité
			Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 15 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité
			Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021
		SOMME DE 20 PFAS	A Bonne qualité
			Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
		DURETÉ	Eau dure
			Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 21,4 °f Valeur maxi : 21,8 °f

Quelques conseils	
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026
UDI 054000762

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SORNEVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE AUX HAUTS JARDINS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 327 personnes sur 1 commune (SORNEVILLE). Le responsable des installations est : « C. C. SEILLE ET GRAND COURONNE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024, 2025
		NITRATES	A Très bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 5,5 mg/L Valeur maxi : 5,7 mg/L
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils			
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0,008 microgramme/L Année prise en compte : 2021
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.		
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.		
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.	SOMME DE 20 PFAS	A Bonne qualité
		Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
		DURETÉ	Eau très dure
		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31,4 °f Valeur maxi : 32,1 °f

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 054000200

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.